



Changement d'adresse non effectué

Par amicalement, le 22/04/2021 à 16:06

Bonjour,

Un de mes proches habite depuis deux ans une maison dont les anciens occupants n'ont pas fait leur changement d'adresse.

Ce qu'il fait qu'il continue de recevoir au quotidien leurs courriers qui émanent visiblement des services fiscaux , huissiers et autres services pénaux...

Mon ami a prévenu la poste qui assure ne pas pouvoir bloquer leur courrier et prétend devoir le distribuer dans la boîte aux lettres indiquée faute d'indication de changement d'adresse des anciens propriétaires.

Jusqu'à présent, mon ami a eu la patience de retourner les courriers en indiquant sur les enveloppes : "n'habite pas à l'adresse indiquée". Cela semble inutile puisque les mêmes organismes continuent d'expédier leurs courriers à cette adresse.

Depuis quelques jours, mon ami a eu deux fois des huissiers qui sont venus sonner à sa porte. Cela devient pénible pour lui de devoir justifier et expliquer que ces personnes ne sont plus là depuis plus de deux ans. (nous ignorons qui étaient ces personnes si ce n'est que le voisinage nous a dit qu'elles avaient de gros problèmes financiers et autres).

Que peut-il faire pour que cela cesse ? Est-il forcé de retourner les courriers à chaque fois à la poste ? (il en a marre d'aller à la poste chaque semaine et envisage de jeter les courriers à la poubelle). Si d'autres huissiers se présentent en l'absence de mon ami, peuvent-ils ouvrir le portail et pénétrer dans le jardin ?

C'est une situation un peu surréaliste.

Merci pour vos conseils.

Par **Lorenza**, le **22/04/2021** à **20:35**

Bonjour,

Si votre ami avait retiré le nom des anciens occupants sur la boîte aux lettres, le courrier ne serait sûrement pas distribué. Il peut aussi mettre un mot "NE PAS DEPOSER DANS CETTE BOITE DE COURRIERS AU NOM DE X QUI N'HABITE PAS ICI".

Ceci dit il n'est pas obligé d'aller à la poste, il peut remettre le courrier avec la mention NPAI dans n'importe quelle boîte aux lettres, ou même le scotcher sur la boîte pour que le facteur le récupère.

Normalement un huissier ne peut pas faire ouvrir la porte en son absence si le nom ne correspond pas.

Par **amicalement**, le **25/04/2021** à **11:27**

Bonjour,

Merci Lorenza pour votre réponse.

Mon ami avait bien évidemment retiré de la boîte aux lettres les noms des anciens occupants dès qu'il s'est installé dans la maison, il avait aussi mis un mot pour le facteur de ne pas distribuer aux deux noms qui n'habitaient plus ...

Etant donné que deux années ont passé, il ne peut plus continuer d'afficher cette notification et les facteurs ne sont jamais les mêmes, il semble qu'il y a pas mal de remplaçants...

Donc, pour le coup pas de vraie solution.

Ma dernière question, si mon ami jette le courrier à la poubelle peut-on le lui reprocher par la suite ? Il n'a aucune envie de continuer de faire les démarches de renvoi.

Merci par avance.

Par **Lorenza**, le **25/04/2021** à **19:42**

Je ne vois pas qui pourrait le lui reprocher, s'il ne connaît pas la nouvelle adresse des anciens propriétaires et que c'est la poste qui ne fait pas son boulot.

J'ai eu un peu le même problème après avoir hébergé mon amoureux que j'ai dû mettre à la porte 2 mois après l'avoir rencontré, mais c'étaient surtout des coups de fil et ça n'a pas duré

2 ans.

Et là où je suis actuellement, pendant quelques mois il y a eu une personne qui avait presque le même nom que moi, en gros j'ai un nom italien, et elle avait le même nom mais francisé, avec le "i" en moins à la fin. Au début je les remettais dans la bonne boîte, puis quand elle est partie, comme ce n'étaient pas des lettres d'huissier je les scotchais sur le tableau des boîtes et le facteur les récupérait. J'avais décidé de faire une réclamation à la poste par internet parce que ça me gonflait. Vous pourriez essayer ça, il faut aller sur le site de la poste et expliquer le problème.